

Alors que des parlementaires réclament la transparence sur le coût de la politique d'expulsion menée par la France, Éric Besson répond en demandant une étude chiffrée sur le coût de l'immigration irrégulière. Une façon, pour le ministre, de réorienter le débat sur un terrain volontairement glissant.



La commission des Finances du Sénat évalue le coût des expulsions à 415,2 millions d'euros, soit 20970 euros par personne reconduite. Ici, à l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord), fin octobre 2009, où des familles roumaines sont reconduites dans leur pays.

IMMIGRATION

La guerre des chiffres es

Avoir tous « les chiffres sur la table » pour « en parler calmement ». Tel est l'objectif d'Éric Besson en annonçant le lancement d'une étude sur le coût de l'immigration irrégulière. « Je vais demander à un expert indépendant de mettre tous les chiffres sur la table pour que tous nos citoyens, qui sont aussi des contribuables, sachent tout en la matière, et on verra que beaucoup de bêtises sont racontées », a indiqué le ministre de l'Immigration. Et d'anticiper illico sur les résultats de cette étude en déclarant que « l'immigration irrégulière coûte cher ».

Éric Besson détournait ainsi le débat engagé au début du mois par quinze parlementaires, de gauche comme de droite, qui ont annoncé leur volonté de réaliser un audit informel sur le « coût réel de la politique d'immigration » : moyens policiers considérables, gestion des centres

de rétention, expulsions... Combien coûte à l'État la machine à expulser ? Depuis la création du ministère de l'Immigration, en 2007, la question est récurrente, mais n'a jamais obtenu de réponse précise. Les chiffres en la matière sont extrêmement variables...

L'association Cette France-là, à l'origine de l'initiative des parlementaires, a déjà compilé les différents coûts relatifs aux interpellations, à la rétention et aux éloignements. D'après ses calculs, le total s'élèverait à plus de 2,05 milliards d'euros par an...

Un chiffre colossal, dix fois supérieur aux estimations officielles. Selon le ministère, « le coût global de la politique d'éloignement peut être estimé à 232 millions d'euros, sans compter les coûts afférents aux différentes juridictions qui n'ont pu être évalués, soit un montant par reconduite de l'ordre de 12 000 euros ». Une moyenne bien en deçà de toutes

les estimations. Ainsi, la commission des Finances du Sénat évalue le coût des expulsions à 415,2 millions d'euros, soit 20970 euros par personne reconduite. Ce montant, précisent les sénateurs, « ne prend pas en compte

« Je vais demander à un expert de mettre tous les chiffres sur la table (...) et on verra que beaucoup de bêtises sont racontées. »

ÉRIC BESSON

les services des préfectures compétents dans ce domaine, l'aide juridictionnelle attribuée aux personnes retenues, ainsi que le coût du contentieux devant les tribunaux ».

Autant d'éléments que Damien de Blic a, lui, décidé de prendre en compte dans ses calculs. Maître de conférences en sciences politiques à

l'université Paris-VIII, il additionne l'ensemble de la chaîne de l'expulsion, en aval et en amont des centres de rétention, et arrive à un total de 700 millions d'euros, soit 26 000 euros par expulsion. « Expulser des dizaines de milliers d'étrangers par la force suppose en effet la mise en place de moyens administratifs et policiers considérables », conclut-il.

Si plusieurs tentatives ont été faites pour chiffrer le prix de la politique de répression à l'égard des sans-papiers, le calcul du coût de l'immigration irrégulière, comme le demande le ministre, paraît en revanche beaucoup plus délicat. Au-delà de l'idéologie sous-tendue par la démarche (« Démontre à quel point les étrangers en situation irrégulière coûteraient cher à la société française et par conséquent aux citoyens français », dénonce SOS-Racisme), la réalisation même de cette étude n'est pas sans poser des questions. Comment, en effet, calculer le

coût des sans-papiers ? Par définition, l'immigration clandestine est très difficilement quantifiable. Le ministère lui-même paraît incapable de les dénombrer, se contentant de répéter invariablement que 200 000 à 400 000 sans-papiers vivraient en France. Une fois le public précisé, comment calculer leur coût ? Calcule-t-on aussi les recettes, les rendements ? L'affaire n'est pas simple.

Jusqu'à présent, une seule étude a été écrite sur le « coût réel de l'immigration en France ». Publiée en mars 2008 par l'association Les Contribuables associés, elle a été réalisée par Jean-Paul Gourévitch, également auteur de *L'Immigration : ça coûte ou ça rapporte ?* qui se présente comme un « expert en Afrique et en migrations ». Dans sa monographie figurent, pêle-mêle, dans la case des coûts de l'immigration : l'aide juridictionnelle, les zones d'éducation prioritaire, le travail illégal ▶▶▶

Le métier remettre son ouvrage,
des comptes à la politique
E-LA.

166 685 €

C'est la somme astronomique dépensée par l'administration française pour tenter d'expulser Guilherme Hauka-Azanga, père de famille lyonnais, vers l'Angola. Malgré quatre tentatives de retour forcé et le déploiement de moyens considérables, Guilherme a réussi à rester en France. Il vit aujourd'hui caché à Lyon.

Enfermement

107 835 €

Après le refus de sa première expulsion en janvier, Guilherme purge une peine de 47 jours à la prison de Corbas. Un détenu coûtant 65 euros chaque jour à l'État, le montant de cette peine s'élève à 3 055 euros. Guilherme a aussi séjourné 31 jours en centre de rétention. Le ministère évalue le coût moyen par retenu à « 3 380 euros par nuitée » (*Journal officiel* du 23 mars 2010). La rétention de Guilherme a donc coûté 104 780 euros.



Location d'avions et d'hélicoptères

43 800 €

Ne pouvant expulser Guilherme sur des vols commerciaux, l'administration utilise des avions officiels : le 7 avril, il est transféré vers Paris dans un avion ministériel. Coût estimé : 10 000 euros. Au-dessus de l'aéroport, trois hélicoptères appuient la forte présence de CRS. Coût estimé : 13 800 euros. Le lendemain, c'est à bord d'un jet privé que Guilherme est envoyé vers Lisbonne, où l'avion ne sera finalement pas autorisé à atterrir.

Billets d'avion

15 050 €

À trois reprises, l'État a réservé une place pour Luanda, la capitale de l'Angola, dans un vol commercial. Coût d'un aller-simple sur Air France : 4 840 euros. Le 18 mars, Guilherme échappe à sa troisième tentative d'expulsion, via Francfort, après s'être recouvert d'excréments. Prix d'un aller-retour pour Francfort sur Air France : 350 euros.

Divers

Ce calcul ne prend pas en compte les CRS, gendarmes et agents de la police aux frontières fortement mobilisés dans ces tentatives d'expulsion, ni les frais de justice, avec une comparution immédiate en janvier et un passage devant le juge des libertés en mars, difficilement quantifiables.

Philippe Desmazes/AFP

est déclarée

►►► puisque « la part des étrangers auteurs d'infractions ayant traité au travail illégal tend à augmenter fortement » (et peu importe s'ils sont davantage victimes de ce système qu'ils n'en profitent), la fraude dans les transports en commun, puisqu'elle « provient largement des jeunes de banlieue issus de l'immigration », la prostitution puisqu'une majorité des « prostituées professionnelles » sont étrangères et ainsi de suite. Conclusion : « Chaque année, l'immigration coûte aux contribuables 36,405 milliards d'euros. »

Interrogé par l'Humanité sur sa méthodologie, Jean-Paul Gourévitch se retranche derrière une pseudo-neutralité scientifique, assurant qu'il n'est « pas du tout engagé politiquement d'un côté ou de l'autre ». Il considère que « toute étude peut toujours être instrumentalisée, surtout sur un sujet sensible. Ne pas faire d'étude, c'est encore pire, c'est l'amalgame, la rumeur,

la schématisation, le n'importe quoi ». Les travaux de Jean-Paul Gourévitch, pour le moins contestables, sont largement repris par les sites d'extrême droite, qui en font leurs choux gras sur Internet.

« Derrière les chiffres se cachent toujours des choix idéologiques, analyse Pedro Vianna, rédacteur en chef de la revue *Migrations société*. Chiffrer l'immigration revient à en avoir une vision utilitariste : est-ce que ça coûte cher ou pas ? La démarche de l'association Cette France-là est radicalement opposée, elle relève d'une logique législative et budgétaire, et pose la question de l'utilisation de l'argent de la collectivité. »

Officiellement, l'« étude globale » promise par Eric Besson devrait porter sur le « coût du maintien sur le territoire des étrangers en situation irrégulière » : hébergement, soins, scolarité, « manque à gagner pour les services sociaux et fiscaux du travail

non déclaré », rétention, etc. Le cahier des charges est en cours d'écriture et l'appel d'offres devrait être lancé prochainement.

Inversement, des économistes travaillent sur les bénéfices de l'immigration pour les pays d'accueil. Ainsi, des études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale démontrent que la régularisation des travailleurs sans papiers serait bénéfique pour l'économie française. Au Royaume-Uni, une étude publiée par la London School of Economics, en juin 2009, démontre que la régularisation des 618 000 migrants vivant en situation irrégulière sur le territoire britannique rapporterait quelque 3 milliards de livres (4,6 milliards d'euros) aux caisses de l'État.

« La plupart des étrangers payent leurs annuités alors qu'ils ne toucheront pas ou très peu de retraite. »
HERVÉ LE BRAS

Pour la France, des études économétriques estiment que 100 000 immigrés augmentent le niveau de vie des Français de 0,1 %. « Ce bénéfice est faible, précise le démographe Hervé Le Bras, parce que les 100 000 personnes sont à comparer aux 65 millions de Français. Mais si vous ramenez ce chiffre au migrant lui-même, ça veut dire que la moitié de sa productivité ne lui revient pas, mais revient à l'ensemble de la communauté. » Le chercheur revendique sa participation à ce type de calculs : « En tant que démographe et économiste, j'établis au mieux les chiffres. Sinon, on laisse le champ libre à Le Pen, qui dit que ces gens nous coûtent cher, ce qui est radicalement faux. »

Et de donner un exemple d'actualité : les retraites. « La plupart des étrangers payent leurs annuités alors qu'ils ne toucheront pas ou très peu de retraite », explique encore Hervé Le Bras. L'État y gagne. » Et pas qu'un peu. L'association Droits devant !! a, elle aussi, sorti sa calculatrice : 300 000 travailleurs sans papiers vivant en France et gagnant le smic en moyenne versent chaque année dans les caisses de l'État 1,5 milliard d'euros pour les retraites et les Assedic. Des cotisations dont les travailleurs sans papiers ne verront jamais la couleur... « Il faut multiplier ce chiffre par le nombre d'années depuis 1974, début de la surexploitation des sans-papiers, souligne Jean-Claude Amara, de Droits devant !!. Quand on entend Besson dire que l'immigration coûte cher, on a envie de rire... »

Si le ministre de l'Immigration souhaite, comme il le dit, mettre « tous les chiffres sur la table », il devra aussi compter sur les bénéfices conséquents apportés par l'immigration irrégulière à la France. Le débat est ouvert.

MARIE BARBIER

« Il faut contrôler la politique du chiffre »

L'association Cette France-là et quinze parlementaires lancent un audit de la politique d'immigration.

ENTRETIEN

Éric Fassin, sociologue et membre de l'association Cette France-là, est co-auteur de l'ouvrage du même nom (1).

Avec quinze parlementaires, vous lancez un audit sur le « coût réel de la politique d'immigration ».

Pourquoi ?

ÉRIC FASSIN. La répétition des lois sur l'immigration – cinq en sept ans – donne à beaucoup, y compris dans la majorité, le sentiment que ces lois n'ont pas vocation à obtenir des résultats mais à animer un débat permanent sur l'immigration. Cela s'inscrit dans une logique de fond : depuis les années 1980, la politique d'immigration, de plus en plus répressive, est justifiée au nom de l'efficacité et du pragmatisme. Face à cette politique, les critiques ont eu tendance, jusqu'à présent, à mettre l'accent sur son inhumanité. Cela risque de donner l'impression que le cœur s'oppose à la raison. On finit par oublier de poser la question : est-il vrai que cette politique est raisonnable et rationnelle ? Or, la culture du résultat est au centre de la rhétorique sarkozienne.

On peut donc s'interroger sur ces résultats. Par exemple, est-il vrai que la politique d'expulsions est bonne pour l'intégration ? Le soupçon à l'égard des sans-papiers ne finit-il pas par rejailir sur les étrangers en situation régulière, et même sur les Français issus de l'immigration ? De même, est-il vrai que la lutte contre l'immigration « subie » est bonne pour l'économie ? N'est-ce pas oublier que les travailleurs ont des familles, et que leurs familles travaillent aussi ?

Comment expliquez-vous la différence entre vos calculs et ceux du ministère ?

ÉRIC FASSIN. On le sait, le ministre a un usage des chiffres peu rigoureux. Un usage tour à tour flou (les régularisations),



trompeur (l'asile), voire faux (les mariages mixtes), comme nous l'avons démontré. C'est pourquoi cette politique du chiffre doit être soumise à un contrôle démocratique. Les élus s'emparent enfin de cette question.

Si elle coûte moins cher, cette politique d'expulsion serait-elle moins contestable ?

ÉRIC FASSIN. Non, bien sûr ! Les gens qui vont participer à cet audit ne sont pas indifférents aux droits de l'homme. Mais lorsqu'on critique cette politique au nom du cœur, on nous répond au nom de la raison. Pour ne pas faire le jeu de cette rhétorique, nous faisons donc un choix stratégique, en prenant au mot le gouvernement.

Éric Besson a répondu à votre initiative en commandant une enquête sur le prix de l'immigration, et non pas de sa politique. Qu'en pensez-vous ?

ÉRIC FASSIN. La mauvaise humeur d'Éric Besson est un signe : il n'aime pas rendre des comptes. Il nous dit que la politique menée est la seule possible, mais si on propose de l'évaluer, dans les termes mêmes qu'il revendique, il s'inquiète. Ce qui le trouble, c'est que nous lancions un audit, non pas de l'immigration, mais de la politique d'immigration. C'est ce renversement du regard qu'Éric Besson refuse.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
MARIE BARBIER

(1) Ouvrage décortiquant la politique migratoire sous Sarkozy, dont le deuxième tome vient de paraître (430 pages, 18 euros).

UN NIVEAU DE VIE NETTEMENT INFÉRIEUR

Pour la première fois, l'Insee est allé ausculter le niveau de vie des populations immigrées en France. Sans être une surprise, le résultat de cette étude, contenu dans l'édition 2010 des *Revenus et patrimoine des ménages*, démontre ce que beaucoup soupçonnaient déjà : les immigrés en France ont un niveau de vie moyen nettement inférieur à celui des non-immigrés. Selon l'Institut de la statistique, les personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (qu'elles aient ou non acquis la nationalité) ont un revenu moyen inférieur d'un tiers à celui des non-immigrés. L'étude relève encore que le taux de pauvreté des ménages immigrés est de 36,1 %, soit près de 25 points de plus que celui de la population des ménages non immigrés.